

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des politiques de l'environnement

**Comité directeur pour l'éducation au service
du développement durable de la Commission
économique pour l'Europe****Treizième réunion**

Genève, 25 et 26 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption du projet final de plan de travail pour l'application
de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe
pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025****Plan de travail pour l'application de la Stratégie
de la Commission économique pour l'Europe
pour l'éducation en vue du développement
durable de 2021 à 2025****Note du secrétariat***Résumé*

À la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, tenue le 5 octobre 2022 dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022), les ministres et les chefs de délégation ont examiné les progrès accomplis de 2017 à 2019 dans la mise en application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'éducation en vue du développement durable, dans l'intention d'adopter un nouveau cadre régissant son application jusqu'en 2030, en s'intéressant notamment à la contribution essentielle que l'éducation peut apporter au règlement des problèmes sans précédent auxquels la planète et l'humanité font face aujourd'hui.

À la troisième Réunion de haut niveau, les ministres et les chefs de délégation ont adopté le Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10) et le projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation au service du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/L.2), qui traçaient la voie à suivre pour la mise en application de la Stratégie dans la région jusqu'en 2030. Sachant que le mandat du Comité directeur de la CEE pour l'éducation au service du développement durable avait été prorogé jusqu'en 2030 à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Batoumi, 8-10 juin 2016), les participants ont demandé à cet organe d'établir, avec l'appui du secrétariat, un plan de travail et un budget aux fins de la mise en application de la Stratégie pour une période intermédiaire allant jusqu'à fin 2025, qui pouvait



être considérée comme la cinquième phase de mise en application couvrant les cinq années suivantes (2021-2025).

Le présent projet de plan de travail a été établi par le secrétariat sur la base de l'esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2022/4), élaborée par le Groupe spécial de la planification stratégique en consultation avec la Présidente et le secrétariat et approuvée par le Comité directeur à sa dix-septième réunion (30 et 31 mai 2022). Cette esquisse avait elle-même été établie sur la base du Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030, adopté à la troisième Réunion de haut niveau (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10). N'ayant pu être approuvé avant la réunion du Comité directeur tenue en 2023, le présent projet de plan de travail porte sur les trois années restantes (2023-2025).

Le Comité directeur est invité à examiner ce projet de plan de travail en vue de son adoption.

I. Introduction

1. À sa treizième réunion, qui s'est tenue à Genève les 3 et 4 mai 2018, le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable (EDD) de la CEE a tenu des débats sur les domaines d'action prioritaires et les questions concrètes à examiner après l'achèvement du quatrième cycle national de présentation obligatoire de rapports (2017-2019)¹, ainsi que sur la mise en place d'un groupe consultatif spécial (Groupe spécial de la planification stratégique) chargé d'examiner les défis actuels et les priorités futures concernant les travaux du Comité et de formuler des propositions stratégiques en vue de promouvoir davantage l'EDD dans la région jusqu'à 2030².

2. Au cours de la période 2018-2021, le Groupe spécial a tenu plusieurs réunions en présentiel et en ligne afin d'élaborer le projet de note de réflexion pour le cadre de mise en application post-2019, lequel a ensuite été établi dans sa version finale et inclus dans le document intitulé « Cadre d'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 » (ECE/CEP/AC.13/2022/3). La section VIII du Cadre, intitulée « Recommandations et activités proposées concernant le projet de plan de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable pour la période 2022-2024 », a servi de base à l'élaboration de l'esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2022/4), établie par le Groupe spécial en consultation avec la Présidente et le secrétariat et approuvée par le Comité directeur à sa dix-septième réunion (Genève, 30 et 31 mai 2022).

3. Le plan de travail avait pour objectif de définir les activités à mener pendant la prochaine phase de mise en application afin de donner suite aux décisions sur la poursuite de l'application de la Stratégie aux niveaux national et international dont l'adoption était prévue à la Réunion de haut niveau de Nicosie, ces activités relevant du mandat du Comité directeur, lequel avait été prorogé jusqu'en 2030 à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Batoumi, 8 juin 2016) dans les termes définis par ces derniers³.

4. À la troisième Réunion de haut niveau, les ministres et les chefs de délégation ont examiné les progrès réalisés dans l'exécution de la quatrième phase (2017-2019) de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/7) et ont adopté un nouveau cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 (Cadre de Nicosie) en mettant l'accent sur la contribution essentielle que l'éducation peut apporter au règlement des problèmes sans précédent auxquels la planète fait face aujourd'hui (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10). Les participants à la réunion de haut niveau ont également adopté le Projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable (Déclaration de Nicosie) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/11), dans lequel les États membres formulent des engagements conjoints visant à orienter leur action et celle de tous les partenaires concernés afin de concrétiser l'EDD dans la région jusqu'en 2030.

5. Les représentants des ministères de l'éducation et de l'environnement de la CEE présents à la troisième Réunion de haut niveau sont convenus qu'il importait de poursuivre la réalisation de tous les objectifs de la Stratégie, et en particulier de progresser dans les quatre domaines d'action prioritaires définis dans le Cadre de Nicosie : a) enseignement de qualité et éducation au service du développement durable ; b) approche paninstitutionnelle et éducation au service du développement durable⁴ ; c) éducation numérique, technologies de l'information et de la communication et éducation au service du développement durable ; d) entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.

¹ ECE/CEP/AC.13/2018/2, par. 14 à 50.

² Ibid., par. 53.

³ ECE/BATUMI.CONF/2016/11, annexe II.

⁴ Note : Dans le document-cadre original, ce domaine d'action est décrit en ces termes : « Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement ».

Ils se sont engagés à soutenir la poursuite et l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie jusqu'en 2030 au niveau régional (CEE), en synergie avec les activités pertinentes menées aux niveaux mondial, sous-régional (par exemple par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et par l'Union européenne et les pays de l'Espace économique européen) et national.

6. À la troisième Réunion de haut niveau, le Comité directeur a été prié d'établir, avec le concours du secrétariat de la CEE, un plan de travail et un budget pour la mise en application de la Stratégie pour la période allant jusqu'à la fin de 2025. Ce plan de travail devait comprendre des activités d'assistance ciblées tenant compte des résultats du quatrième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2021/3), soit le dernier en date, ainsi que des besoins recensés dans le cadre des activités sous-régionales et nationales de renforcement des capacités menées en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans la région méditerranéenne pendant la décennie écoulée, et de ceux exprimés par les États membres.

7. Le présent document énonce une série d'activités à mener au cours des trois années restantes de la prochaine phase de mise en application (2021-2025) en vue de l'examen à mi-parcours, prévu en 2025, du cadre mondial de l'EDD pour 2030 intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD » (L'EDD pour 2030), afin de poursuivre l'application de la Stratégie aux niveaux national et international. La première ébauche du projet de plan de travail avait été élaborée en 2021, à temps pour ce qui devait être le coup d'envoi de la phase quinquennale de mise en application cette année-là. Toutefois, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le lancement officiel de la nouvelle phase a dû être reculé et n'a pu avoir lieu qu'à la troisième Réunion de haut niveau. Ce document prévoit diverses activités concrètes axées sur : a) la coordination ; b) le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience ; c) l'examen de la mise en œuvre. Des renseignements sur les ressources nécessaires pour soutenir les activités de mise en application seront fournis dans un document d'information distinct.

8. Les activités décrites visent à répondre aux besoins et aux problèmes recensés dans la région de la CEE pendant la mise en application de la Stratégie depuis son adoption en 2005 et évoqués dans les rapports d'évaluation des trois précédents cycles de présentation de rapports, la quatrième phase d'application (2017-2019) faisant l'objet d'une attention particulière. Il est ressorti de la phase IV que des efforts supplémentaires devaient être consacrés à la coordination des politiques de promotion de l'EDD dans les États membres et à la facilitation de l'exécution des politiques qui s'y rapportaient au moyen de plans nationaux. Par conséquent, le présent projet de plan de travail se concentre sur la poursuite des actions concrètes visant à promouvoir le programme de la CEE en faveur de l'EDD dans le prolongement des réalisations de ces quinze dernières années.

9. Compte tenu des contraintes en matière de ressources, il sera nécessaire d'établir un ordre de priorité des activités proposées, dont beaucoup nécessiteront des ressources financières et humaines supplémentaires. On ne peut appliquer la Stratégie avec succès sans avoir défini un plan d'action structuré au niveau national et sans disposer des compétences nécessaires dans le domaine de l'EDD, ainsi qu'il a été souligné dans les plans de travail des précédentes phases de mise en application (2005-2019).

10. Comme lors des précédentes phases, le plan de travail sera exécuté en consultation avec l'UNESCO, conformément à son programme sur l'EDD à l'horizon 2030, et avec d'autres organisations et entités internationales compétentes. Il sera notamment harmonisé avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dont les objectifs de développement durable sont les modalités de mise en application), afin d'assurer des synergies et des avantages mutuels. Il contribuera ainsi à la réalisation de la cible 4.7 et, plus généralement, de chacun des 17 objectifs de développement durable.

11. Sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, la CEE continuera d'assurer des services de secrétariat pour l'exécution du plan de travail. Les États membres et les groupes d'États membres sont invités à piloter l'exécution de certaines activités du plan de travail conjointement avec les organisations internationales concernées. Il est recommandé de mener ces activités en partenariat avec les autorités nationales, infranationales et locales,

les entreprises, les milieux universitaires, les médias, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres parties intéressées.

12. Le Comité directeur est invité à examiner et à adopter le projet de plan de travail proposé dans le présent document.

II. Activités proposées

A. Coordination aux niveaux international et national

1. Niveau international

13. Au niveau international, les réunions annuelles du Comité directeur devraient rester le principal mécanisme permettant une coordination efficace des activités, l'échange de données d'expérience, l'appui à la mise en application et l'examen des progrès accomplis. Afin d'assurer une gouvernance régionale et une communication efficaces, les États membres devraient renouveler le mandat des points de contact pour l'EDD ou en nommer de nouveaux au sein des ministères de l'éducation et de l'environnement et dans d'autres départements ou ministères, selon le cas, pour participer aux activités de la CEE en faveur de l'EDD. Le processus « Un environnement pour l'Europe » devrait continuer à servir d'enceinte pour la coordination régionale de haut niveau concernant l'application de la Stratégie.

14. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le renforcement des synergies et des liens entre l'EDD et des travaux connexes, afin de souligner le rôle précieux de l'EDD dans la réalisation du développement durable. À cet égard, le Comité directeur devrait promouvoir et coordonner l'application de la Stratégie conformément au Cadre de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable pour 2030 et de la feuille de route correspondante, en consultation avec l'UNESCO et en coordination avec d'autres activités et processus internationaux pertinents, tels que le Programme 2030, en tâchant de créer des synergies et d'éviter les chevauchements. Il devrait offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, notamment quand celles-ci donnent à voir des faits et des chiffres précis démontrant en quoi l'EDD peut renforcer l'efficacité des politiques sectorielles liées au développement durable.

15. Le Comité directeur devrait également renforcer les synergies avec d'autres processus mondiaux, régionaux et nationaux qui soutiennent l'EDD et le développement durable, notamment ceux liés aux textes suivants : la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable et le plan d'action correspondant, l'Énoncé de vision du Secrétaire général sur la transformation de l'éducation⁵, la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie⁶, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les engagements ministériels en matière d'éducation pris à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 12 novembre 2021, la Déclaration de Kunming intitulée « Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre », adoptée à la quinzième réunion (partie I) de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Kunming (Chine) du 11 au 15 octobre 2021⁷, ainsi que les textes issus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

⁵ Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation (New York, 16-19 septembre 2022), « Transforming Education: An urgent political imperative for our collective future », disponible à l'adresse www.un.org/en/transforming-education-summit/sg-vision-statement.

⁶ Forum mondial sur l'éducation 2015 (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015), disponible à l'adresse <https://iite.unesco.org/publications/education-2030-incheon-declaration-framework-action-towards-inclusive-equitable-quality-education-lifelong-learning/>.

⁷ CBD/COP/15/5/Add.1.

2. Niveau national

16. Au niveau national, il faudrait encourager chaque État membre à évaluer ses progrès dans le domaine de l'EDD et à recenser les facteurs clefs de succès, notamment l'existence de mécanismes de dialogue et de coopération multipartites entre ministères et entre groupes externes. Les activités nationales devraient avant tout viser à surmonter les difficultés et les obstacles qui ont subsisté tout au long de la quatrième phase (2017-2019) et pendant la décennie précédente de mise en application de la Stratégie, comme le soulignent les principales conclusions des troisième et quatrième rapports d'évaluation. Ces difficultés ont été prises en considération lors de la rédaction de l'actuel Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 (ECE/CEP/AC.13/2022/3 et ECE/NICOSIA.CONF/2022/10), qui tient également compte du précédent Cadre de mise en œuvre de la Stratégie (ECE/BATUMI.CONF/2016/11). Concernant le cadre de Nicosie, les représentants des ministères de l'éducation et de l'environnement de la CEE réunis à la troisième Réunion de haut niveau ont réaffirmé la pertinence et l'importance de toutes les questions et de tous les thèmes (horizontaux et verticaux) recensés dans la Stratégie pour l'EDD, tout en s'engageant à concentrer leurs efforts conjoints dans les quatre domaines ou volets d'action prioritaires⁸ définis par le Comité directeur et énoncés ci-après, à les promouvoir et à réaliser des progrès concrets les concernant, et à renforcer le rôle des jeunes dans ces domaines de sorte qu'ils participent plus activement à la planification et à l'intégration des politiques et des mesures d'EDD aux niveaux national et régional :

a) *Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable.* Établir un lien entre EDD et éducation de qualité en intégrant l'EDD dans les normes, cadres et ressources relatifs à la qualité associés aux examens institutionnels et aux évaluations formelles de la qualité, et en associant effectivement tous ceux qui veillent à l'amélioration de la qualité dans le domaine de l'éducation et en portent la responsabilité aux niveaux national et international ;

b) *Approche paninstitutionnelle et éducation au service du développement durable.* Mettre en application l'EDD dans tous les programmes d'éducation et de formation et dans tous les établissements d'enseignement formel, non formel et informel, selon une approche paninstitutionnelle qui vise à renforcer l'aspect « développement durable » dans la culture générale des établissements d'enseignement au moyen de programmes d'apprentissage, d'une gouvernance et d'infrastructures adaptés ainsi que de relations avec les sociétés et les réseaux pertinents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements ; mettre à profit les enseignements tirés de l'approche paninstitutionnelle mise en œuvre dans la région de la CEE ; établir des cadres adaptés et cohérents pour la promouvoir ; associer les éducateurs et toutes les parties prenantes, en particulier les jeunes, aux plans paninstitutionnels visant à promouvoir l'EDD dans leurs institutions respectives ; renforcer la coopération entre les systèmes éducatifs formel et non formel ;

c) *Éducation numérique, TIC et éducation au service du développement durable.* Veiller, par des cadres et des moyens institutionnels et opérationnels appropriés, à ce que l'éducation numérique et les technologies de l'information et de la communication soient déployées et utilisées de manière systématique, équilibrée et intégrée, à l'appui des processus nécessaires pour améliorer l'apprentissage et l'EDD, en particulier en supprimant les obstacles qui entravent l'accès aux technologies numériques et en améliorant les possibilités d'apprentissage mixte et l'accès aux pratiques et aux ressources éducatives libres, tout en mettant en avant les effets déterminants positifs et éventuellement négatifs que la technologie, et en particulier les technologies de l'information et de la communication, peuvent avoir sur l'apprentissage au service d'un avenir durable ;

d) *Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.* Mettre en lien l'EDD et le développement économique et social, en s'intéressant aux domaines de l'entrepreneuriat, de l'emploi, des affaires, des finances et des politiques qui influencent les sources du bien-être et en recensant les approches fonctionnelles, les lignes directrices, les projets et les organisations qui favorisent les connaissances, valeurs,

⁸ ECE/NICOSIA.CONF/2022/10, par. 42 a) à d).

attitudes, qualifications et compétences requises dans les nouveaux emplois liés à l'économie verte et circulaire et aux technologies vertes, et qui contribuent aux transformations vertes nécessaires et au développement durable.

17. Les États membres devraient poursuivre l'exécution des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de l'EDD qu'ils ont élaborés au cours des quatre phases de mise en application précédentes. Ils sont priés de mettre à jour leurs stratégies nationales en matière d'EDD conformément au nouveau cadre d'application 2021-2030. Si tous les États membres devraient s'employer à appliquer concrètement leurs plans et stratégies respectifs conformément aux priorités définies dans le Cadre de Nicosie récemment adopté, les priorités suivantes, qui figurent dans les plans de travail des quatre phases précédentes, restent d'actualité : bâtir des partenariats plus solides entre les autorités et les parties prenantes (universités et ONG par exemple) et entre différentes entités, en particulier les ministères de l'éducation et de l'environnement, et associer pleinement les pouvoirs publics à l'application de la Stratégie en veillant à ce qu'ils consacrent une part de leur budget à l'EDD ou adoptent des mesures d'incitation économique en faveur de celle-ci.

18. Les États membres devraient continuer de rendre régulièrement compte à la CEE des progrès accomplis au niveau national dans la mise en application de la Stratégie dans le cadre du mécanisme de notification existant⁹, mis à jour de manière à refléter les domaines prioritaires du nouveau cadre d'application 2021-2030, et sur la base de l'expérience tirée de la méthode de suivi et d'évaluation précédente, tout en veillant à ce que les données des rapports puissent être comparées à celles fournies dans les précédents cycles de présentation de rapports nationaux.

19. Les États membres sont encouragés à :

a) Créer des synergies et mettre en place des réseaux de collaboration en échangeant des idées, des bonnes pratiques et des projets concernant les domaines prioritaires du nouveau cadre d'application 2021-2030 ;

b) Renforcer à tous les niveaux de gouvernance la collaboration multisectorielle et pluridisciplinaire en matière d'EDD avec les ministères de l'éducation et de l'environnement, et avec tous les autres ministères qui agissent sur le développement durable, afin de garantir la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics qui est essentielle à la mise en application de l'EDD dans tous les pays de la région ;

c) Consolider la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD en nommant des points de contact nationaux représentant la jeunesse et appuyer les activités menées par les jeunes pour promouvoir l'EDD aux niveaux régional, sous-régional et national.

B. Renforcement des capacités et échange de données d'expérience

20. Comme indiqué dans les plans de travail pour les précédentes phases de mise en application, il faut faire le nécessaire dans les domaines ci-après afin de poursuivre la mise en application de la Stratégie dans la région de la CEE : a) renforcement des capacités en général, notamment au moyen d'une aide spécialisée ; b) mobilisation concrète des compétences des éducateurs en matière d'EDD ; c) travaux de recherche et élaboration de supports et d'outils sur l'EDD ; d) sensibilisation. Si la plupart de ces activités figuraient dans les plans de travail pour les quatre phases de mise en application précédentes, le renforcement des capacités a perdu son caractère prioritaire en raison de l'accent mis sur l'élaboration de politiques et du manque de ressources financières qui a marqué les phases II à IV. L'accent portant désormais sur la mise en application concrète, le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience devraient figurer en tête des priorités dans la planification et l'allocation des ressources aux niveaux national et régional.

21. Les priorités énumérées plus haut pourraient être prises en compte dans le cadre des activités de la cinquième phase de mise en application (2021-2025) (voir le calendrier

⁹ Modèle de rapport sur la mise en application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable (2021-2025) (ECE/CEP/AC.13/2023/4).

provisoire de la cinquième phase à l'annexe II ci-dessous), qui se poursuivront au cours des phases suivantes, comme indiqué ci-après.

1. Ateliers généraux, cours de formation et aide spécialisée

22. Dans les plans de travail correspondant aux phases II et III, les ateliers sous-régionaux étaient présentés comme particulièrement efficaces non seulement pour permettre l'échange de données d'expérience et maintenir l'EDD à l'ordre du jour national et sous-régional, mais également pour renforcer la coopération et la constitution de réseaux au niveau sous-régional. Sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, au moins un atelier par sous-région devrait être organisé dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale à l'intention des décideurs, des éducateurs et des experts participant à l'élaboration des programmes d'études, en coopération avec l'UNESCO et les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et sous-régionales œuvrant dans le domaine du développement durable et de l'éducation au service du développement durable. Ces ateliers devraient viser à promouvoir la mise en place de réseaux, les partenariats, les synergies et l'échange de données d'expérience au niveau sous-régional.

23. Au niveau national, comme dans les plans de mise en application précédents, la formation des éducateurs demeure une priorité pour laquelle il convient d'agir à la fois sur le plan des grandes orientations, notamment par la mise en place de stratégies et de plans d'action nationaux en matière d'EDD, et sur le plan pratique, en organisant des manifestations de renforcement des capacités ciblant les éducateurs, en particulier les formateurs d'enseignants et les concepteurs de programmes d'études.

24. Des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ont sollicité un appui direct à l'exécution de la Stratégie lors de phases de mise en application précédentes, notamment lors de sessions du Comité directeur et dans leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre. L'accent portant désormais davantage sur la mise en application pratique que sur l'élaboration des politiques, la fourniture d'une aide spécialisée à l'exécution des stratégies et des plans d'action nationaux reste éminemment nécessaire. La phase actuelle (2021-2025) doit être concrètement axée sur la satisfaction des besoins ainsi exprimés en facilitant la fourniture d'une aide spécialisée aux pays qui en font la demande. À ses réunions, le Comité devrait envisager la mise en place d'un cadre régissant la fourniture de cette aide, qui porterait notamment sur la coordination et le financement.

25. Ce cadre d'assistance pourrait notamment bénéficier aux points de contact nationaux pour l'EDD en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de l'application de la Stratégie au niveau national. L'aide pourrait notamment porter sur l'élaboration de leurs rapports sur la mise en application et les progrès accomplis au niveau national et la conformité de ces rapports aux prescriptions du document intitulé « Modèle de rapport sur la mise en application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable (2021-2025) » (ECE/CEP/AC.13/2023/4), récemment établi par le Groupe spécial des indicateurs afin d'actualiser le modèle de rapport existant en vue de la prochaine phase de mise en application (2021-2030), compte tenu des quatre domaines d'action prioritaires du nouveau cadre d'application de la stratégie pour la période 2021-2030, adopté à la troisième Réunion de haut niveau à Nicosie en 2022 (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10).

26. Le cadre d'assistance pourrait prévoir, si le Comité directeur en décide ainsi, la création d'un « groupe d'appui » pour le suivi et l'évaluation de l'application de la Stratégie, qui serait composé d'experts du Comité et de points de contact nationaux expérimentés et aiderait les États membres à accomplir leurs tâches en matière de suivi et d'évaluation grâce à des activités de renforcement des capacités, telles que l'organisation d'ateliers de conseil en présentiel et en ligne aux niveaux régional, sous-régional et national, ces derniers étant surtout axés sur les besoins particuliers des pays intéressés. Les contributions financières ou en nature des États membres pourraient permettre de financer l'organisation de ces ateliers et l'assistance d'experts externes.

27. L'aide à fournir aux États membres pourrait également comprendre, sous réserve de la décision du Comité directeur et de la planification des priorités, la création de groupes de travail chargés de coordonner l'exécution des activités et des produits prévus pour la mise en

application des quatre domaines ou volets d'action prioritaires du nouveau cadre d'application, présentés dans l'esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2022/4 ; voir également l'annexe I ci-après).

2. Compétences des éducateurs dans le domaine de l'éducation au service du développement durable

28. Créé par le Comité directeur à sa réunion de 2009¹⁰ et actif de 2009 à 2012, le Groupe d'experts de la CEE sur les compétences a défini un ensemble de compétences en matière d'EDD à l'intention des éducateurs et formulé des recommandations générales visant à promouvoir ces compétences dans l'ensemble du système éducatif. Le rapport correspondant, intitulé « Apprendre pour l'avenir : Compétences en matière d'éducation au développement durable » (ECE/CEP/AC.13/2011/6), aide divers États membres de la CEE à renforcer les compétences des éducateurs et a eu un retentissement notable dans le monde. Conformément au mandat que lui avait confié le Comité directeur en 2012, le Groupe d'experts a également défini un atelier type et conçu une boîte à outils intitulée *Donner aux éducateurs les moyens d'agir pour un avenir durable : Outils pour des ateliers sur la politique et les pratiques relatives aux compétences en matière d'éducation au développement durable*¹¹, qui a vocation à servir dans toute la région à la promotion des compétences des éducateurs en matière d'EDD et à l'organisation d'ateliers destinés principalement aux décideurs et aux formateurs d'enseignants.

29. Les travaux d'experts sur l'EDD étant parvenus à leur terme, les activités visant à développer les compétences des éducateurs se sont orientées vers le renforcement concret des capacités aux niveaux national et régional. Depuis 2012, la boîte à outils a servi de support de formation lors d'un atelier sous-régional en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), 28-30 juin 2012) et d'une série d'ateliers nationaux dans des pays d'Asie centrale (Tachkent, 26-28 novembre 2013 ; Issyk-Kul (Kirghizistan), 8-10 décembre 2013 et 30 mars-1^{er} avril 2015 ; Minsk, 25 et 26 avril 2016 ; Erevan, 19 et 20 avril 2018 ; Tbilissi, 5 et 6 avril 2019 ; Bakou, 20 et 21 avril 2021 (en ligne)), qui ont contribué au renforcement des capacités et permis de garantir les aptitudes des éducateurs et la coordination entre les pays de la région. À la demande du Comité directeur, les ateliers organisés en Arménie, au Bélarus, en Géorgie et au Kirghizistan étaient axés sur l'un des domaines d'action prioritaires des phases III et IV (2011-2015 et 2017-2019 respectivement), qui consistait à favoriser la durabilité en intégrant l'EDD dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels en consultation et en partenariat avec les secteurs industriels et les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

30. Les compétences des éducateurs en matière d'EDD dans l'enseignement supérieur ont fait l'objet d'un examen systématique dans toute la région de l'Union européenne, ce qui a permis d'élaborer les documents intitulés *State of the Art Report: Mapping Opportunities for Developing Education for Sustainable Development competences in the [University Educators for Sustainable Development] Partner Countries* (État des lieux : perspectives pour le développement des compétences en matière d'éducation en vue du développement durable dans les pays partenaires du projet [University Educators for Sustainable Development])¹² et *Leading Practice Publication: Professional Development of University Educators on Education for Sustainable Development in European Countries* (Publication sur les pratiques exemplaires : développement professionnel des enseignants universitaires en matière d'éducation au service du développement durable dans les pays européens)¹³ au nom de 33 pays européens, ainsi qu'une plateforme en ligne donnant accès à des ressources sur l'EDD¹⁴.

31. Selon le quatrième rapport d'évaluation (ECE/CEP/AC.13/2021/3), l'EDD est intégrée dans la formation initiale des enseignants mais des recherches supplémentaires sont

¹⁰ ECE/CEP/AC.13/2009/2, par. 33.

¹¹ Consultable à l'adresse www.unecce.org/index.php?id=35136.

¹² Marlene Madder et autres (Cheltenham, Université du Gloucestershire, 2014).

¹³ Dana Kapitulčinová et autres, éd. (Prague, Université Charles, 2015).

¹⁴ Voir « University Educators for Sustainable Development: ESD Professional Development Resources », disponible à l'adresse <https://ue4sd.glos.ac.uk/>.

nécessaires sur le contenu des programmes proposés au niveau tertiaire. Le développement des compétences des enseignants est encore renforcé par les changements législatifs concernant la certification des enseignants et, dans certains pays, l'EDD est une partie obligatoire de la formation des enseignants. Il est également de plus en plus nécessaire de renforcer le soutien des pouvoirs publics afin de créer des synergies en s'adressant aux dirigeants et aux administrateurs et en les dotant des compétences nécessaires pour faciliter la mise en application de l'EDD et leur permettre de mieux la contrôler au niveau de l'école.

32. Comme lors des phases de mise en application précédentes, l'une des principales priorités au niveau national reste de continuer à porter les résultats des travaux du Groupe d'experts à l'attention des décideurs et des formateurs d'enseignants avec l'aide des points de contact nationaux pour l'EDD, à savoir les ministères de l'environnement et de l'éducation, qui devraient se charger de cette tâche. Il s'agit notamment : a) de traduire le rapport du Groupe d'experts dans les langues nationales ; b) de recenser les décideurs concernés et d'appeler leur attention sur les recommandations du rapport ; c) de mettre ce document à disposition lors de toute réunion ou de tout forum pertinent sur les politiques ou la législation en matière d'éducation et de développement durable ; d) de créer des enceintes multipartites ou de mettre à profit les groupes de travail multipartites existants sur l'EDD pour discuter de l'application des recommandations du Groupe d'experts aux niveaux national et local. De même, le rapport, notamment les parties relatives aux compétences des éducateurs en matière d'EDD, devrait être porté à l'attention de ces derniers, en particulier ceux qui sont chargés de la formation des enseignants (initiale et continue). Il importe particulièrement d'utiliser ce document dans le cadre de toutes les initiatives nationales ou locales de renforcement des capacités. Les États membres pourraient également envisager d'organiser des ateliers spécialement conçus pour les établissements de formation des enseignants, les décideurs, les organismes chargés de l'élaboration des programmes d'études et les experts.

33. Les États membres et les autres parties prenantes devraient également se pencher sur la question de savoir comment porter la question des compétences des éducateurs en matière d'EDD à l'attention des acteurs de l'enseignement non formel et informel. À cet égard, il est très important que des ONG participent à toutes les activités nationales de renforcement des capacités dans le domaine de l'EDD.

34. Au niveau international, la plus haute priorité concernant les recommandations et la boîte à outils élaborées par le Groupe d'experts sur les compétences a également trait aux activités de diffusion. Si le Comité directeur joue un rôle important en tant qu'organe dans ce processus, ce sont ses membres qui, à titre individuel, ont la possibilité et la responsabilité de faire connaître la boîte à outils dans les divers forums internationaux et organisations autres que la CEE auxquels ils participent, tels que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, Environment and School Initiatives, le réseau Live and Learn Environmental Education, la Fondation européenne pour la formation, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres processus pertinents dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable.

35. Comme indiqué dans l'esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2022/4), approuvée à la dix-septième réunion du Comité directeur (voir l'annexe I ci-dessous), l'une des activités proposées pour l'exécution du quatrième volet (Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable) du cadre d'application pour la période 2021-2030 consiste à fournir un cadre d'orientation pour les compétences du XXI^e siècle en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, ce qui suppose de planifier et de mener des activités ciblées pertinentes que pourrait définir le donateur potentiel ou le Comité directeur.

3. Outils, supports, recherches et bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable

36. La Stratégie pour l'EDD souligne qu'il importe de disposer d'outils et de supports pédagogiques de qualité pour que l'EDD se concrétise à l'échelle régionale. Comme dans le rapport sur la phase III (ECE/CEP/AC.13/2016/3), il est fait mention, dans le quatrième rapport d'évaluation, de divers outils et supports utilisés par les États membres, tels que des manuels pour étudiants, des documents d'orientation sur les programmes et les résultats

d'apprentissage et des documents de formation, ce qui reflète l'importance accordée dans la Stratégie à la disponibilité et à la qualité des outils pédagogiques dans toute la région. Bien que des progrès aient été faits depuis le précédent rapport, les stratégies nationales de plusieurs États membres ne semblent pas prévoir de soutien au développement ou à la production d'outils et de supports pour l'EDD ni à la définition de critères de contrôle de la qualité.

37. Certains États membres ont appelé l'attention sur d'autres défis, à savoir la nécessité de mettre en place une évaluation des programmes et des supports (qui détermine les résultats d'apprentissage et les mécanismes possibles) et un mécanisme d'évaluation des supports pour tous les niveaux d'enseignement, ainsi que la diffusion de supports et la formation des éducateurs à leur utilisation. L'éducation formelle devrait être plus étroitement liée aux systèmes informels, aux systèmes non formels et aux travaux des ONG, car la productivité de ces deux derniers en matière d'EDD est forte, et leur production est souvent très novatrice et de grande qualité.

38. Pour relever ces défis, il est important d'établir des mécanismes universels de contrôle de la qualité entre les pays et de coordonner les mécanismes d'évaluation entre les États membres. Il faut également former davantage les éducateurs à l'utilisation des supports mentionnés au paragraphe précédent.

39. Des informations continuent d'être diffusées concernant les activités, les mesures et les supports mondiaux et régionaux liés à l'EDD sur le site Web de l'UNESCO consacré à l'éducation en vue du développement durable¹⁵, qui permet d'accéder au centre d'information créé dans le cadre du Programme d'action global¹⁶, et sur le site Web de la CEE sur ce même thème¹⁷. Les membres du Comité directeur sont encouragés à utiliser les informations disponibles et à les faire connaître aux autres parties prenantes aux niveaux international, national et local.

40. Au niveau national, la création de sites Web et de portails consacrés à l'EDD devrait se poursuivre. Ceux-ci pourraient servir à diffuser des informations sur les pratiques, les supports, les outils et les autres ressources disponibles dans les langues nationales et faciliter l'établissement de contacts entre des experts de l'EDD, des éducateurs, des ONG et d'autres parties prenantes. Les membres du Comité directeur et les observateurs sont invités à lier leurs sites Web et portails nationaux à la page du site Web de la CEE consacrée à l'EDD.

41. Comme pour les phases précédentes, le quatrième rapport d'évaluation souligne qu'il importe de pourvoir aux besoins en matière d'EDD, de suivi et d'évaluation. Les recherches sur l'EDD menées dans les États membres sont principalement axées sur le contenu et les méthodes d'EDD, et moins sur l'évaluation des résultats de l'application de la Stratégie. Pour la première fois, des programmes de recherche orientés vers les besoins dans le contexte national sont mis en œuvre dans certains États membres. Un défi majeur qui a été signalé est l'introduction de politiques de recherche transversales au sein de différents services de l'État. Il existe en outre un fossé entre la théorie et la pratique.

42. Il a été recommandé de mener davantage de recherches sur l'évaluation des résultats de la Stratégie et d'allouer davantage de fonds à la recherche et à la diffusion des bonnes pratiques. À cette fin, les États membres soulignent la nécessité d'accroître les possibilités de prises de contact et de partage des connaissances dans la région de la CEE.

4. Sensibilisation

43. Au niveau international, les points de contact nationaux doivent continuer de promouvoir la stratégie de la CEE en matière d'EDD et le Cadre de l'UNESCO pour l'EDD à l'horizon 2030 au sein de divers forums internationaux sur la question. Le secrétariat de la CEE continuera également de jouer un rôle actif dans la promotion de l'EDD au niveau international.

¹⁵ Voir www.unesco.org/fr/education-sustainable-development.

¹⁶ Voir <https://fr.unesco.org/centre-echange-information-EDD/comprendre>.

¹⁷ Voir <https://unece.org/environment-policy/education-sustainable-development>.

44. Au niveau national, les pays devraient mettre à exécution les stratégies de sensibilisation définies dans les plans d'action nationaux en faveur de l'EDD et les stratégies visant à sensibiliser à cette question non seulement les experts et les éducateurs concernés, mais également le grand public.

45. Au niveau régional, le secrétariat du Comité directeur joue un rôle central pour ce qui est de promouvoir l'EDD auprès des États membres et de maintenir la Stratégie au centre de l'attention depuis le début de sa mise en application, en 2005. Le Comité directeur devrait :

a) Continuer de veiller à ce que les États membres restent actifs et rendent compte de leur action dans ce domaine ;

b) Promouvoir la recherche sur des questions clefs, telles que les indicateurs pour l'EDD et les compétences des enseignants ;

c) Fournir des orientations essentielles aux États membres sur les mesures à prendre au titre des domaines d'action prioritaires de la prochaine phase ;

d) Favoriser l'échange d'informations entre les États membres.

46. La coopération régionale se manifeste de diverses manières, qu'il s'agisse de l'échange de connaissances spécialisées et de la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience, ou encore de l'appui financier aux projets de recherche et de mise en pratique. La législation et les cadres applicables ont fait l'objet d'un examen collaboratif, des supports pédagogiques et des outils d'aide à l'élaboration de programmes d'étude ont été élaborés, des ateliers et des échanges ont permis de renforcer les capacités des enseignants et des formateurs et des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques ont été définies.

47. Le Comité directeur devrait continuer de promouvoir la coopération avec d'autres organisations et forums mondiaux et régionaux dans la région de la CEE et au-delà, tels que l'UNESCO, le PNUE, la CCNUCC, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le réseau Global Education Network Europe, le Comité méditerranéen sur l'éducation en vue du développement durable, l'Union pour la Méditerranée et d'autres organisations régionales ayant également démontré qu'elles jouent un rôle important dans la promotion d'intérêts liés à l'EDD.

48. Le secrétariat devrait veiller à ce que les informations sur les projets et les activités que publient les organisations partenaires soient régulièrement mises à jour et affichées sur le site Web de la CEE consacré à l'EDD. Le Comité directeur devrait suivre en permanence les progrès réalisés dans la coordination du renforcement des capacités.

C. Examen de la mise en application

49. Pendant la première décennie de mise en application de la Stratégie, la publication de l'information relative à l'examen de l'application s'est faite en trois temps, à savoir la phase I (2005-2007), la phase II (2008-2010) et la phase III (2011-2015), et des rapports d'évaluation ont été établis à l'issue de chacune d'entre elles (en 2007, 2010 et 2015). La phase suivante, considérée comme la phase IV (2017-2019), a donné lieu au quatrième rapport d'évaluation en 2021 (ECE/CEP/AC.13/2021/3). Le cadre d'évaluation utilisé dans les quatre rapports d'évaluation était conforme au Guide pour l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (Guide pour l'élaboration des rapports) (ECE/CEP/AC.13/2009/5) et aux Critères permettant d'évaluer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, définis par le Groupe d'experts des indicateurs et annexés au Guide. Le modèle de rapport a été mis à jour par le secrétariat en consultation avec le Groupe d'experts des indicateurs puis le Groupe spécial des indicateurs, afin de répondre aux besoins propres à chaque phase.

50. Selon le quatrième rapport d'évaluation, 34 des 56 États membres de la CEE ont soumis au secrétariat un rapport national pour la quatrième phase. Bien que la participation des États membres ait légèrement diminué par rapport aux cycles précédents, car 35 États membres avaient soumis des rapports en 2007, 36 en 2010 et 38 en 2015, il est important de noter que six pays qui n'avaient pas participé au troisième cycle de présentation de rapports

ont participé avec succès au quatrième cycle d'évaluation. Les États membres en question étaient l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie et le Tadjikistan (groupe « Europe orientale, Caucase et Asie centrale »), l'Italie (groupe « Union européenne, autres pays d'Europe occidentale et Amérique du Nord ») et Israël (groupe « Asie occidentale »). Onze (11) pays qui avaient soumis des rapports nationaux pour la phase III n'ont pas soumis de rapport pour la phase IV. En outre, en raison de la soumission tardive des rapports nationaux de l'Ukraine (octobre 2020) et de l'Arménie (décembre 2020), il n'a pas été possible d'intégrer les données de ces États membres dans le quatrième rapport d'évaluation.

51. Présentées selon le même modèle que pour les phases précédentes, les informations qui figureront dans le rapport d'évaluation de la phase intermédiaire (cinquième phase, de 2021 à 2025) du nouveau cadre de mise en application de la Stratégie (2021-2030) devraient faciliter les discussions sur les progrès des pays dans la région et les activités de suivi que le Comité pourrait envisager. Afin que ces discussions éclairées puissent avoir lieu, l'examen de la mise en application et l'établissement des rapports nationaux devraient intervenir dès le second semestre de 2023. Les rapports nationaux élaborés selon la procédure convenue, notamment dans le cadre de consultations interactives et multipartites, doivent être soumis au secrétariat le 15 janvier 2024 au plus tard.

52. Le modèle de rapport adopté pour les trois premières phases de mise en application (ECE/CEP/AC.13/2009/10) a servi de base à l'élaboration du modèle actualisé (ECE/CEP/AC.13/2023/4) visant à répondre aux besoins de la prochaine série de rapports prévue en 2023. En outre, les directives relatives au processus d'établissement des rapports (ECE/CEP/AC.13/2023/5) ont été élaborées en complément du modèle de rapport et comme supplément à l'édition initiale du Guide pour l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2009/5), établie par le Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'EDD pour faciliter l'établissement des rapports lors des cycles précédents (2010, 2015 et 2018).

53. Le modèle de rapport actualisé (ECE/CEP/AC.13/2023/4) englobe à la fois les priorités de la Stratégie (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1), telle qu'adoptée à la première Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005), et celles du Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030. Il est axé sur la Stratégie dans son ensemble, en particulier sur les nouvelles priorités énoncées pour la première phase ou phase intermédiaire (2021-2025) de la prochaine période de mise en application (2021-2030), et se fonde sur le cadre et la procédure définis d'un commun accord lors de la première phase de l'examen de l'application de la Stratégie. Il tient également compte des précédents cycles de présentation de rapports (2010, 2014 et 2018) et des modèles suivis pour ces rapports (ECE/CEP/AC.13/2009/10, annexe, ECE/CEP/AC.13/2014/5, annexe, et ECE/CEP/AC.13/2018/4, annexe I, respectivement), ainsi que des observations formulées ultérieurement par les pays concernant la facilité d'utilisation et l'intérêt pratique des indicateurs et les renseignements à fournir dans les rapports.

54. Selon le nouveau cadre d'application de la Stratégie à l'horizon 2030, il importe de coordonner la présentation de rapports avec le Programme 2030 et d'aligner autant que possible les futurs travaux de suivi et d'évaluation sur le nouveau cadre de suivi de l'UNESCO intitulé « L'EDD pour 2030 » et le mécanisme d'établissement de rapports annuels concernant la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif n° 4, tout en veillant à ce que les données des rapports puissent être comparées à celles fournies dans le cadre des précédents cycles de présentation à la CEE de rapports nationaux.

55. Comme lors des phases précédentes, le cycle régional de présentation de rapports devrait donner une vue d'ensemble de l'application de la Stratégie et permettre l'échange d'exemples et de pratiques entre les pays. Il est donc essentiel de procéder à un examen plus régulier au niveau national.

56. Conformément à son mandat actualisé, adopté à la Réunion de haut niveau de Batoumi en 2016, le Comité directeur de la CEE est le principal organe de prise de décisions concernant les activités menées dans le cadre de la Stratégie pour l'EDD dans la région de la

CEE. Il a été chargé de continuer de décider de la mise en application de la Stratégie et d'en évaluer les progrès¹⁸.

D. La Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable après 2025

57. La phase intermédiaire en cours, ou première phase du nouveau cadre d'application pour la période 2021-2030 (également considérée comme la cinquième à compter du lancement de la Stratégie), s'achève en 2025, soit la date fixée pour la fin de l'examen à mi-parcours du cadre mondial de l'EDD pour 2030. Le Comité voudra peut-être mettre en place un processus permettant l'examen de mesures de suivi éventuelles pour la prochaine phase, dont il discuterait à sa dernière réunion de la cinquième phase, en 2025. Ce processus devrait être mené à bien par le Bureau ou par un organe spécialement créé à cet effet et s'appuyer sur les contributions des États membres et d'autres parties prenantes, y compris les rapports nationaux attendus en 2023 et 2024.

III. Dispositions financières

58. Dans leur déclaration conjointe de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable, les ministères de l'éducation et de l'environnement de la CEE ont invité les parties prenantes ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à continuer d'appuyer et d'alimenter la mise en application de la Stratégie¹⁹.

59. La mise en application effective de la Stratégie dépend, entre autres, de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes. Il est nécessaire de disposer de sources de financement stables et prévisibles, et le principe directeur de tout arrangement financier établi à cette fin devrait être le partage équitable de la charge.

60. La bonne exécution des mesures d'application est tributaire des ressources financières disponibles. Un certain nombre de pays ont fait savoir que des contraintes financières pesaient sur les activités d'EDD aux niveaux national et local. À cet égard, le Comité directeur devrait tenir compte dans ses débats des informations communiquées par ses membres concernant les dispositions réglementaires et pratiques visant à assurer l'allocation de fonds publics aux activités d'EDD prioritaires, et envisager des sources de financement externes.

61. Comme pour les phases précédentes, la mise en application du processus au niveau régional repose entièrement sur les contributions volontaires d'États membres de la CEE, d'organisations internationales, d'acteurs du secteur privé et d'institutions financières internationales, comme convenu à la première Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement²⁰.

62. Les États membres ont fourni un certain nombre de contributions importantes lors des phases I et II de mise en application. Toutefois, les rapports financiers présentés au Comité directeur à ses réunions successives montrent clairement qu'à quelques exceptions près, les contributions volontaires reçues des États membres pendant les phases III et IV ont été nettement inférieures à celles enregistrées lors des phases précédentes.

63. Les contributions ont été systématiquement insuffisantes au regard non seulement du budget total, mais également du budget minimum nécessaire pour couvrir les coûts des activités de base prévues dans la Stratégie, ce qui a nui à la réalisation d'objectifs tels que la création d'un site Web plus convivial, la soumission en temps voulu de la publication prévue, la tenue des réunions du Bureau et, surtout, l'appui d'administrateurs à l'exécution des activités prévues au titre de la Stratégie.

¹⁸ ECE/BATUMI.CONF/2016/11, annexe II, par. 4.

¹⁹ ECE/CEP/AC.13/2022/7, par. 10.

²⁰ Selon le plan de contributions défini à cette occasion, les « grands » pays ou les organisations intéressées sont censés verser 20 000 euros ou plus, les « moyens » 2 000 euros ou plus et les « petits » 200 euros ou plus, en espèces ou en nature.

64. Dans ces circonstances, il est probable que les installations et l'appui techniques (espace de réunion et services d'interprétation pendant les réunions, traitement technique et traduction des documents et aide au voyage pour les participants pouvant y prétendre) resteront disponibles sans coût direct, mais le Comité directeur risque de devoir composer avec un soutien réduit du secrétariat pendant de longues périodes et s'adapter à cet appui minimum de la part de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, ce qui risque de nuire à sa capacité de produire des documents de fond et mener des consultations et négociations à leur sujet, et, *in fine*, de prendre des décisions, de les mettre à exécution et d'en assurer le suivi. Le Comité directeur pourrait également envisager d'organiser une réunion en ligne tous les deux ans, ainsi que des réunions en ligne du Bureau, ce qui permettrait de prendre en compte des considérations à la fois environnementales et financières. Aussi, il est nécessaire de mettre clairement en rapport les activités proposées et les ressources disponibles et d'évaluer ce lien chaque année. À chacune de ses réunions, le Comité directeur pourrait tenir une séance spéciale consacrée à l'examen et à la révision de l'ordre de priorité des activités énoncées dans le plan de travail.

Annexe I

Esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025

Volet prioritaire 1

Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable

<i>Activités</i>	<i>Description</i>	<i>Financement</i>	<i>Calendrier de mise en application</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Coût estimatif (en euros)</i>
Élaborer des critères de qualité et des outils d'évaluation comparative pour intégrer l'EDD à chaque niveau d'enseignement	Les activités comprendront la convocation des réunions des groupes de travail, la définition et la mise à l'essai des critères de qualité, l'élaboration, la mise à l'essai et la publication des guides	Étudier les possibilités de financement dans le cadre de la soumission conjointe de propositions à l'Union européenne et au secteur privé par le PNUE, l'UNESCO et la CEE	2023-2025	Créer des groupes de travail internationaux et sectoriels chargés d'élaborer les critères de qualité pour chaque niveau	30 000
Élaborer un programme de perfectionnement professionnel destiné aux spécialistes de la qualité pédagogique et aux organismes et autorités qui en sont chargés	Élaboration d'une série d'ateliers nationaux dans toute la région de la CEE destinés à aider les parties prenantes à intégrer l'EDD dans les politiques et institutions d'assurance de la qualité pédagogique	Étudier les possibilités de financement par un État membre ou dans le cadre du financement obtenu au titre de l'activité susmentionnée	2023-2025	Créer des groupes de travail chargés d'élaborer les critères de qualité	100 000

Volet prioritaire 2

Approche paninstitutionnelle et éducation au service du développement durable*

<i>Activités</i>	<i>Description</i>	<i>Financement</i>	<i>Calendrier de mise en application</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Coût estimatif (en euros)</i>
Élaborer un guide pratique pour la mise en œuvre de l'approche paninstitutionnelle de l'EDD, accompagné d'un outil d'auto-évaluation	Ce guide comprendra des questions précises et un ensemble de critères de qualité qui faciliteront une réorientation sur mesure des organismes et des institutions vers une approche paninstitutionnelle de l'EDD aux niveaux institutionnel, gouvernemental et organisationnel. Le cadre de qualité sera accompagné d'un outil d'auto-évaluation destiné à aider les organismes et les institutions à évaluer leurs progrès dans l'application de l'approche paninstitutionnelle de l'EDD et à prendre des mesures correctives	Étudier les possibilités de financement par un État membre ou de financement conjoint avec d'autres organismes (contribution financière ou en nature)	2023-2025	Créer un groupe d'experts de la région de la CEE qui travaillera exclusivement à l'élaboration du guide pratique	100 000
Élaborer une boîte à outils contenant des idées, des questions et des activités qui favoriseront le renforcement de la collaboration entre les parties prenantes en vue de l'application d'une approche paninstitutionnelle de l'EDD	Élaboration d'une boîte à outils souples et conviviaux permettant de partager des idées, de répondre à des questions pertinentes et de guider la conception d'activités d'apprentissage efficaces afin de permettre aux diverses parties prenantes (écoles, universités, services de l'État, secteur privé, autorités locales, ONG, etc.) de mettre en œuvre une approche paninstitutionnelle de l'EDD. Le contenu de cette boîte à outils sera axé sur diverses composantes des cadres de l'EDD et de l'approche paninstitutionnelle	Étudier les possibilités de financement par un État membre (contribution financière ou en nature)	2024-2025	Créer un groupe d'experts composé de décideurs, de praticiens, d'enseignants, de représentants d'ONG et d'universitaires et chargé de rédiger la proposition et d'élaborer la boîte à outils	50 000

* *Note* : Dans le document-cadre original, ce domaine d'action est présenté en ces termes : « Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement ».

<i>Activités</i>	<i>Description</i>	<i>Financement</i>	<i>Calendrier de mise en application</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Coût estimatif (en euros)</i>
Élaborer un cadre fondé sur la triple approche éducation numérique-TIC-EDD visant à systématiser l'utilisation des outils numériques dans le but de renforcer le potentiel des TIC en associant l'apprentissage formel, non formel et informel	Ce cadre serait axé sur la mise en application d'une stratégie visant à développer l'utilisation des technologies numériques dans tous les domaines de l'éducation, de la formation et de l'information, au travers des actions suivantes : définir les contenus et les ressources numériques utilisables à des fins d'apprentissage ; appuyer et former les enseignants et d'autres acteurs à mieux partager et analyser l'information ; développer la gouvernance numérique ; procéder à une évaluation des processus mis en œuvre au sein de l'ensemble de la population	Étudier les possibilités de financement (contribution financière ou en nature) en lançant un appel aux secteurs public et privé	2023-2024	Créer un groupe d'experts issus des secteurs public et privé chargé de définir et de mettre en œuvre le cadre stratégique	50 000
Développer l'éducation aux médias et élaborer des boîtes à outils, et organiser des ateliers pour aider les jeunes et les adultes à analyser les informations relatives au développement durable. En outre, lutter contre l'illectronisme par la mise en place de cours destinés à doter les populations défavorisées des connaissances intellectuelles et techniques appropriées	Au-delà de la mise en place de systèmes visant à généraliser l'utilisation intégrée des outils et ressources numériques, il importe d'adopter une gouvernance numérique globale qui érige l'éducation numérique en atout susceptible de réduire les inégalités et d'encourager les synergies entre les apprenants, les enseignants et la société	Étudier les possibilités de financement (contribution financière ou en nature) en lançant un appel à l'ensemble de la population, y compris aux acteurs des secteurs public et privé chargés de la formation continue et de l'information	2024-2025	Créer un groupe d'experts issus de structures publiques spécialisées et des médias	35 000

Volet prioritaire 4

Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable

<i>Activités</i>	<i>Description</i>	<i>Financement</i>	<i>Calendrier de mise en application</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Coût estimatif (en euros)</i>
Fournir un cadre d'orientation pour les compétences du XXI^e siècle en matière d'innovation et d'entrepreneuriat	Pour tisser le lien entre les matières fondamentales et les compétences du XXI ^e siècle, il faut regrouper l'information sur les outils accessibles à tous qui peuvent promouvoir l'entrepreneuriat, l'emploi et l'innovation, ainsi que l'EDD (DigComp, EntreComp, mise en commun de rapports comme le rapport GEM, etc.). (Des liens vers ces documents et outils peuvent être publiés sur le site Web de la CEE)	Étudier les possibilités de financement par un État membre ou de financement conjoint avec d'autres organismes (contribution financière ou en nature)	2023-2025	Créer un groupe d'experts de la région de la CEE spécialisés dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat	50 000
Élaborer une boîte à outils présentant des approches éducatives fonctionnelles en faveur des compétences requises pour le développement de l'entrepreneuriat, de l'employabilité et de l'innovation, en particulier pour les jeunes	La boîte à outils sera élaborée dans le cadre d'une approche par projet et d'une démarche de résolution de problèmes afin d'aider les éducateurs et les apprenants à concevoir des idées d'entrepreneuriat fondées sur la durabilité. Elle comprendra également des scénarios d'apprentissage permettant aux jeunes de développer leurs compétences écologiques	Étudier les possibilités de financement par un État membre, que ce soit par le secteur privé ou le secteur public (contribution financière ou en nature)	2023-2024	Créer un groupe d'experts composé de décideurs, de praticiens, de représentants du secteur privé, de spécialistes de l'enseignement et de la formation professionnels, de représentants d'ONG et d'universitaires chargé de rédiger la proposition et d'élaborer la boîte à outils	35 000

Abréviations : CEE = Commission économique pour l'Europe ; DigComp = cadre de compétences numériques pour les citoyens ; EDD = éducation au service du développement durable ; EntreComp = Cadre européen des compétences entrepreneuriales ; EU = Union européenne ; GEM = suivi sur l'éducation ; ONG = organisation non gouvernementale ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; TIC = technologies de l'information et de la communication ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Calendrier provisoire d'exécution du plan de travail pour la phase de mise en application (2021-2025), à partir de 2023[†]

Année	2023												2024												2025												
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A. Coordination aux niveaux international et national																																					
Réunions du Comité directeur																																					
Liens avec les processus internationaux			x ^a	x ^b		x ^c																															
B. Renforcement des capacités et échange de données d'expérience																																					
Ateliers, formations et aide spécialisée ^d																																					
Compétences des éducateurs dans le domaine de l'EDD ^e																																					
Outils électroniques, recherche-développement, bonnes pratiques																																					
Sensibilisation																																					
C. Examen de la mise en application																																					
Rapports (obligatoires) ^f																																					

Note : Les zones grisées du tableau indiquent les mois pendant lesquels des activités sont prévues. La tenue d'une manifestation ou d'une réunion particulière est signalée par la lettre « x ».

^a Promotion de l'éducation au service du développement durable (EDD) au Forum régional pour le développement durable (Genève, 29 et 30 mars 2023).

^b Promotion de l'EDD lors d'une manifestation parallèle organisée en prévision de la soixante-dixième session de la Commission sur le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » (Genève, 18 et 19 avril 2023).

^c Promotion de l'EDD à la réunion régionale Europe-Amérique du Nord du réseau ESD-Net 2030 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris, 28 et 29 juin 2023).

^d Activités de coordination aux niveaux régional, sous-régional ou national visant à renforcer les capacités d'exécution des volets prioritaires de la cinquième phase de mise en application et à promouvoir l'établissement de contacts et l'échange de données d'expérience.

^e Activités de coordination aux niveaux international et national et activités de renforcement des capacités visant à diffuser activement la boîte à outils élaborée par le Groupe d'experts sur les compétences, et organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur l'application des décisions prises par le Groupe d'experts à l'issue de ses travaux.

^f Le cinquième cycle de présentation obligatoire de rapports aura lieu en 2023 ; les rapports nationaux doivent être soumis à la CEE en janvier 2024.

[†] Le présent calendrier provisoire d'exécution du plan de travail porte sur la période 2023-2025 car le plan de travail n'a pas pu être approuvé avant la réunion du Comité directeur de 2023.